

Pour l'Assurance-Chômage : faire une Révolution contre la « Réforme »

La réforme de l'assurance-chômage, rejetée par la CGT et toutes les autres organisations syndicales, va frapper de plein fouet les salariés les plus touchés par la crise engendrée par la pandémie. Les manipulations du gouvernement qui consiste à nommer « réforme », les mesures de destruction d'acquis sociaux n'est pas nouvelle, mais nous ne sommes pas dupes. Aussi, nous avons été nombreux à manifester le 23 avril avec les personnels du spectacle et d'autres salariés touchés par la précarité.

CE QU'IMPLIQUE LA RÉFORME

Basée sur un nouveau mode de calcul du Salaire Journalier de Référence, d'où est tiré le montant de l'allocation, la dite « réforme » est destinée à faire des économies sur le dos des plus précaires, celles et ceux qui subissent l'alternance de contrats de plus en plus courts et de périodes de chômage.

Ainsi, ce sont près de 1,15 million de personnes privées d'emploi qui vont être immédiatement pénalisées ! La baisse des indemnités atteindrait en moyenne 17 %. Ainsi, plus de 360 000 salariés précaires verraient leur indemnisation mensuelle passer de 885€ à 622€. Toutes les catégories professionnelles sont touchées par le décret. Comme si cela ne suffisait pas, l'allongement de 4 à 6 mois des seuils d'ouverture des droits à indemnisation ajouterait encore une nouvelle régression.

L'objectif : limiter l'accès aux allocations-chômage, pénaliser les plus fragiles et faire payer les pots cassés de la crise par le monde du travail.

LES CONSÉQUENCES À L'INRAP

Ces mesures toucheront directement nos collègues CDD qui sont déjà maltraités par les carences de l'administration de l'Inrap (Cf : les numéros précédents de l'Action Syndicale) et sont victimes d'une précarité instituée par la direction qui cherche à remplacer les départs (et licenciements) de CDI par des précaires corvéables et jetables. Rappelons que le nombre d'ETPT CDD a explosé ces dernières années dans l'institut. Ils sont passés de 165 ETPT en 2019 à 241 ETPT en 2020, soit plus de 500 agents CDD pour 1965 CDI. Soumis à des parcours professionnels hachés, ils seront également pénalisés par une rémunération d'autant plus faible qu'elle sert à calculer le montant de leur allocation chômage (et aussi de leur retraite).

Le SGPA-CGT appelle tous les agents à se joindre aux mobilisations aux côtés des personnels de la Culture, du Spectacle et de tous les précaires mobilisés pour nos revendications : salaire, emploi, respect ; pour le retrait des mesures pénalisant les demandeurs d'emplois et pour la mise en œuvre d'une sécurité sociale professionnelle et d'un nouveau statut du travailleur salarié, pour assurer à chacun le maintien de son contrat de travail et la reconnaissance de ses qualifications et expériences professionnelles tout au long de sa carrière quel que soit son employeur.

Ces mesures révolutionnaires aboutiraient à la disparition du chômage et à la mise en place d'une sécurité sociale intégrale couvrant à la fois les besoins liés à la santé et au travail.



Journal du Syndicat
Général des Personnels
du Service Public de
l'Archéologie
www.cgt-culture.fr

Facebook :sgpa-cgt
Twitter : @CgtSgpa
Mur d'infos :
https://padlet.com/sgpacgt_instances/ai-1ja2l0tk7z

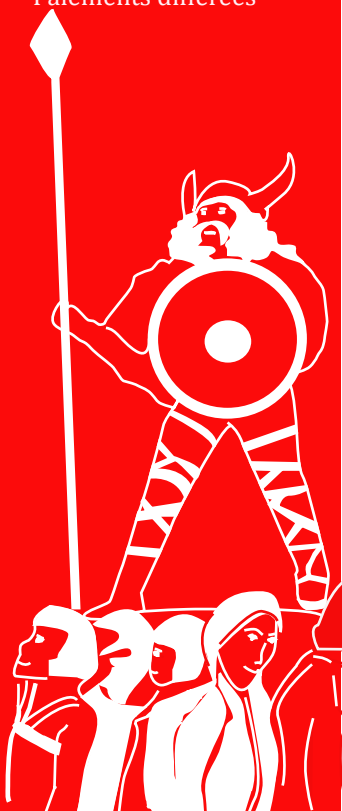
SUR VOS AGENDAS

**9 MAI - Mobilisons-nous
pour une transition
sociale et écologique
juste !**

https://ufsecgt.fr/IMG/pdf/_cp_cgt_pour_une_transition_sociale_et_sociale_juste.pdf

SOMMAIRE

- p.1 - Edito
- p.2 - Salaire
- p.3 - Emploi et SRA
- p.4 - Jours fériés / Paiements différés



UN CHANTIER « REVALORISATION SALARIALE » AUX FORCEPS

Le chantier sur la revalorisation des rémunérations à l'Inrap sent bon l'inertie ! Les propositions que le ministère persiste à nous faire ne sont ni satisfaisantes sur la forme – on leur dit depuis décembre 2019 que le tout indemnitaire ne passera pas – ni sur le fond.

On nous propose 1/10e de la revalorisation que les agents seraient en droit d'attendre au regard des écarts constatés par tous, y compris par le ministère.

Des ambitions qui retombent comme un soufflé

On nous parlait encore récemment d'une revalorisation budgétisée à 15 M d'euros, aujourd'hui on nous propose une mesure qui atteint 2,6 millions où les catégorie 2, recevraient royalement 39 euros net par mois et 58 euros net mensuel pour les catégorie 5. Le tout adossé à une part variable, attribuée à la « manière de servir » de 200 € bruts annuels, soit 13,60 € nets par mois et qui pèserait en proportion plus lourd pour les catégories 2, aux salaires plus faibles, que pour les catégories 5.

Déjà des fissures apparaissent entre le Ministère et la direction générale de l'Inrap. La revalorisation qui devait se faire à budget non constant pour l'établissement deviendrait tout d'un coup la seule responsabilité de ce dernier. Le ministère éprouve manifestement des difficultés à faire entendre à Bercy les arguments en faveur d'un abondement de la masse salariale de l'Inrap.

Des réponses claires...10 jours après

L'administration incapable de faire des réponses claires à la réunion du 14, livre des bouts de réponse dans le PV reçu ce vendredi 30 avril.

On apprend du coup « qu'à l'heure actuelle, le Ministère n'a pas de marge budgétaire » ! Alors là ! Ça tombe bien ! Parce les agents de l'Inrap non plus !

Outre le chiffrage de la mesure portée comme promis au relevé de conclusion de l'administration, il nous est aussi dit que la « Direction Générale des Patrimoines en saura plus sur la réception par la direction du budget de la demande après le 21 mai ».

- Exit la part variable ! Elle est remplacée par un socle forfaitaire mensualisé ! En revanche, ce dernier s'ajouterait aux régimes de primes déjà en vigueur à l'Inrap, au moins à certains d'entre eux (CAE). Les déclarations de principe sur l'égalité entre filières ont fait long feu !

- « De nouveaux montants socles annuels bruts par catégorie seront proposés et revalorisés en fonction de l'issue de la réunion avec la direction du budget », le montant de la revalorisation n'est donc plus fonction de l'écart à rattraper, mais de la bonne volonté de Bercy : ne nous reste plus qu'à souhaiter que l'administration sera plus persuasive avec le ministère des finances qu'elle ne l'a été avec les organisations syndicales.

En outre, la visibilité s'arrête à 2022 ! La politique de l'Etat, c'est de l'hyper court terme : « le ministère ne peut pas s'engager au-delà ... », donc exit le calendrier de rattrapage pluriannuel. **La prochaine réunion est fixée au 26 mai 2021 !**

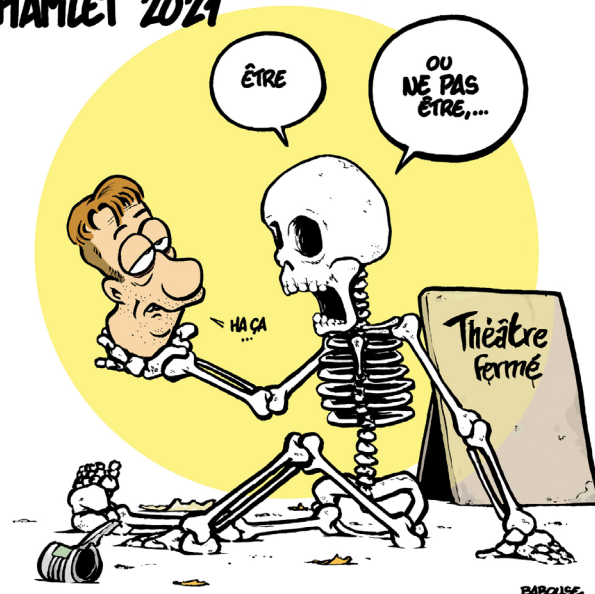
De l'indiciaire et une trajectoire claire et cadrée

La CGT a demandé à ce que la DGAFP soit officiellement saisie pour être interrogée sur les voies et manières empruntables pour une revalorisation des grilles indiciaires de l'Inrap.

Que la DGAFP nous dise clairement si, comme le prétend le ministère, il serait impossible de faire de l'indiciaire parce trop ce serait long et trop compliqué.

La CGT a demandé l'ouverture d'un cadre de négociation avec protocole d'accord tel que le permet l'ordonnance de 2021 relative à la négociation et aux accords collectifs dans la Fonction Publique. Il faut un engagement du ministère pour une revalorisation dont le calendrier pluriannuel serait fixé avec les modalités et règles du dialogue.

HAMLET 2021



REPYRAMIDAGE, RECRUTEMENTS ET PROMOTIONS... DANS LES SRA !!! AUX MÊMES MOTS, LES MÊMES REMÈDES !

La mobilisation des agents de l'Inrap avait permis l'ouverture en début d'année 2020 d'un chantier sur l'emploi en archéologie ! Une réunion avait eu lieu le 19 février avec le ministère, une autre était prévue le 19 mars, mais n'a jamais eu lieu, le chantier à peine installé s'effondrant avec le confinement.

Le 28 avril 2021, la sous-direction de l'archéologie recevait, à leur demande, les représentants de la FSU et de la CGT (SGPA et SNSD) dans les Services Régionaux de l'Archéologie.

Les sujets ne sont pas nouveaux ! Comme à l'Inrap, la pyramide des âges est en toupie (55-57 ans en moyenne). Le départ à la retraite de la première génération de l'archéologie préventive promet un essorage des services et de leurs capacités opérationnelles si rien n'est fait maintenant.

La faiblesse de recrutements externes et des promotions internes

Pour l'instant, on assiste surtout à une politique de remplacement extrêmement limitée, quasiment au cas par cas, qui montre l'absence quasi-complète de gestion RH. Seuls des recrutements permettront de renouveler les effectifs et de répondre aux besoins. La loi LCAP a eu pour conséquence l'inflation des actes administratifs et une surcharge de travail généralisée sans qu'aucun recrutement ne soit fait dans ce sens, au contraire. L'absence de concours, le dernier ayant eu lieu en 2016, condamne les services et les missions. Elle paralyse mécaniquement les cycles de promotions et pénalise en particulier les techniciens de recherche (TR) et les assistants ingénieurs (AI), coincés dans leurs corps depuis de très nombreuses années, sans perspective d'évolution de carrière.

Seuls des concours d'ingénieurs (IE et IR) réguliers, tous les deux ans à minima, permettront recrutements externes et promotions internes.

Un repyramidage pour remettre les TR et les IE en face de leurs vraies missions

Si la SDA répond qu'ils n'ont pas la main sur l'organisation des concours dont les postes doivent par ailleurs être répartis dans l'ensemble des dracs, façon chaises musicales, en fonction des plafonds d'emploi, on ne comprend pas ce qui freinerait un bon vieux repyramidage ! À défaut d'augmenter ou à minima de renouveler les effectifs, il permettrait de remettre urgemment un peu de justice dans un système à bout de souffle qui en aurait bien besoin ! Parce qu'aujourd'hui, faute d'effectifs suffisants et de recrutements, aussi bien dans la filière scientifique qu'administrative, et en dépit de grades et de rémunérations très diverses, tout le monde se retrouve à remplir les mêmes missions. Cette course, la tête dans le guidon, se fait par ailleurs au détriment de certaines missions comme par exemple la carte archéologique (postes pas remplacés) et des missions de recherche qui deviennent parfaitement marginales. À la fin, comme à l'Inrap, à mesure que gagne l'épuisement, on perd le sens des missions !

Un repyramidage doit être mené pour les agents de la filière Recherche du MC pour compenser et réparer la quasi-absence de promotion depuis 10 ans !

La mobilité à la petite semaine

L'absence de concours, c'est aussi le recours à des agents en mobilité, sur des statuts et des cadres d'emploi ni stables, ni sécurisés, ni pérennes. Gestion des CCE, gestion des archives de fouille, prescription sont accessibles notamment aux agents de l'Inrap, mais en matière de mobilité, rien n'est clair et le flou entretient les frustrations et les incompréhensions des deux côtés SRA comme Inrap. Les passerelles qui devraient permettre les passages et le soutien des missions communes au sein du service public sont tout sauf simples et fluides. Le chantier de l'emploi devrait être aussi et surtout celui de la clarification des statuts et missions en matière de mobilité entre agents des SRA, de l'Inrap, du CNRS et des collectivités territoriales.

De manière générale, on observe **une cruelle absence de cohérence des statuts et des missions au sein des SRA d'une part, puis entre SRA et Inrap d'autre part**. Il faut une politique générale du service public de l'archéologie qui doit commencer par les cadres d'emploi qui dépendent du Ministère de la Culture. Les problématiques et les enjeux sont partagés.

Nos destins sont liés et il faut des solutions communes et articulées pour une gestion prévisionnelle de l'emploi de l'ensemble du service public de l'archéologie

À Ministère commun et problématiques communes, solutions communes !

Le SGPA-CGT revendique un statut unifié d'agent de l'archéologie publique !



LA PETITE POPOTE DES JOURS FÉRIÉS, DES JOURS DE COMPENSATION ET DES TEMPS PARTIELS ANNUALISÉS

En 2021, **quatre des onze jours fériés de l'année tombent un samedi ou un dimanche** (Samedi 1er mai, Samedi 8 mai, Dimanche 15 août, Samedi 25 décembre), réduisant le nombre de jours effectivement fériés à 7. Or, le **règlement intérieur de l'Inrap (article 65), reprenant un dispositif déjà contenu dans l'accord Afan**, précise que les agents placés en RTT doivent être assurés de disposer d'au moins 8 jours fériés annuels.

Après un petit rappel opportun adressé par le SGPA-CGT au président de l'établissement en date du 3 février 2021, nous avons été informés en avril sur l'intranet que le président avait décidé de nous octroyer un jour de congés supplémentaire, **le 30 décembre, en compensation** du nombre insuffisant de jours fériés ! Pour rappel, ce jour de compensation concerne aussi les agents à temps partiel, toutes quotité et motifs confondus relevant du régime de RTT, sans que le droit à ce jour de compensation ne soit proratisé.

C'est chouette de constater que les dispositions réglementaires permettent aussi à la gouvernance de se draper dans un manteau de générosité ! Ça doit tenir chaud les jours de mauvais temps !

Par ailleurs, quitte à respecter les règles et à rendre leurs droits aux agents, serait-il possible de faire en sorte que l'on rende les jours fériés indument prélevés aux agents en TPA en 2019 ? Ça fait deux ans qu'on se bat avec la DRH pour faire appliquer la rétrocession de ces jours, mais sans résultat ! Le président pourrait-il intercéder ? Le message diffusé sur l'intranet par la suite sera du meilleur effet !

IFRA, CET ET PRIMES DE PRÉCARITÉ ... PAIEMENTS DIFFÉRÉS !

Selon la DG80, l'**IFRA (Indemnités d'Interventions Fréquentes hors de la Résidence Administrative)** est « la prime versée annuellement, au plus tard le 31 mars de l'année N+1, des déplacements considérés ». Cette année, elle sera **versée fin mai** si tout se passe bien !

Le **Compte Epargne Temps (CET)** est lui normalement versé fin mars. Cette année, sans aucune explication, il a été versé fin avril !

On peut ajouter à ça le versement de la **prime de précarité pour les CDD** qui devraient être effective depuis janvier 2021, mais qui n'interviendrait que **fin juin**.

Mais aussi le fait que depuis de nombreux mois, nos salaires ne sont plus versés de manière synchrone avec le calendrier du ministère.

De là à déduire que la direction éprouve quelques difficultés organisationnelles, il n'y a qu'un pas ! Les symptômes commencent à être beaucoup trop nombreux !

On aimerait bien que l'établissement soit aussi prompt à nous payer notre dû en temps et en heure qu'à nous relancer pour la saisie de nos temps dans Calypso, outil qui devait faciliter le remboursement de nos frais justement !

BULLETIN D'ADHÉSION AU SGPA CGT-CULTURE

NOM : PRÉNOM :

ADRESSE : RÉGION :

TEL : EMAIL : INRAP SRA AUTRE :

CGT-CULTURE, 61 RUE DE RICHELIEU, 75002 PARIS

SGPA.CGT-CULTURE@CULTURE.GOUV.FR

TEL : 01 40 15 51 86 - FAX : 01 40 15 51 77 - INTERNET : [HTTP://WWW.CGT-CULTURE.FR](http://WWW.CGT-CULTURE.FR)

Adhérez au SGPA-CGT

Le syndicat permet à chacune et chacun d'exprimer ses aspirations par la force de la solidarité (le «Tous ensemble»).

Il permet de mieux connaître ses droits, de les faire respecter, mais aussi d'en conquérir de nouveaux.

S'unir pour être plus forts !

Le syndicat c'est VOUS ! La force d'un syndicat est celle de ses syndiqué(e)s.

